



Detention provisoire pour cannabis

Par **Marilyne Rio**, le **14/07/2017** à **09:55**

Bonjour

Monsieur fils est incarcéré depuis le 1er juin pour avoir détenu de la résine de cannabis pour dépanner un copain. Le copain et lui ont été balancé. Il est donc en détention provisoire jusqu'au 1er octobre. Une enquête est en cours. Ma question est de savoir si l'enquête n'évolue pas d'ici fin septembre, le laissera-t-on sortir et sera-t-il jugé dans la foulée et le procès aura-t-il lieu dans plusieurs mois ? Merci pour votre réponse

Par **youris**, le **14/07/2017** à **10:01**

bonjour,

il est impossible de répondre à ce genre de question, tout dépend de ce les policiers trouveront lors de leur enquête et de ce que décideront les juges en particulier le juge de la liberté et de la détention.

vu que les tribunaux sont surchargés, le procès, s'il y a procès aura lieu dans plusieurs mois. vous pouvez vous renseigner auprès de l'avocat de votre fils.

si votre fils est en détention provisoire, c'est l'affaire est plus grande que vous ne l'indiquez, il ne doit pas s'agir de la détention de faibles quantités mais sans doute de trafic de stupéfiants. salutations